



Pommier / Poirier

N°01
13/01/2022



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
NOUVELLE-AQUITAINE

Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfredonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Pommier/Poirier Edition Sud
Nouvelle-Aquitaine N°X
du JJ/MM/AA »*



Edition **Sud Nouvelle-Aquitaine**
Départements Sud 24/Sud 16/Sud 17/33/47

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Poirier

- **Psylle du poirier** : femelles matures et premières pontes.

Tous fruitiers

- **Tavelure** : réduction de l'inoculum par broyage des feuilles.
- **Taille et prophylaxie** : privilégier les mesures prophylactiques sur la période hivernale afin de réduire l'inoculum pour la saison à venir.

Poirier

• Stades phénologiques

Stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00).

• Psylle

Le psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*) est l'un des ravageurs les plus préoccupants en verger de poiriers. Ses piqûres de nutrition perturbent la croissance du végétal et le miellat sécrété par les larves provoque l'installation de fumagine rendant les fruits impropres à la commercialisation. Il peut également être un vecteur du phytoplasme responsable de la maladie du *Pear decline* (Cf. paragraphe suivant).

Il hiverne à l'état d'adulte et reprend généralement son activité début janvier. A partir du moment où 40 à 50% des femelles sont matures (maturation ovocytaire atteinte) et fécondées, les premières pontes sont possibles dès que la température atteint 10°C pendant deux jours consécutifs.

Situation sur le terrain

Les suivis biologiques concernant le psylle sont réalisés sur 2 parcelles, la première est située en Gironde (Saint-Vincent-de-Paul) et la deuxième en Lot-et-Garonne (Clairac).

Les suivis de la maturité ovocytaire, réalisés à partir d'individus prélevés par frappage dans les parcelles, ont débuté la semaine dernière. Une précocité de l'état de maturité des femelles de psylle a été observée avec 58% de femelles matures sur la parcelle du Lot-et-Garonne et 31% sur la parcelle de Gironde. Les températures douces de fin décembre et des premiers jours de janvier ont accéléré la maturation des femelles et permis les premières pontes : 8% de bourgeons avec présence d'œufs de psylle le 3 janvier sur la parcelle de Lot-et-Garonne (en 2021, les premières pontes avaient été observées le 25 janvier et en 2020 le 6 janvier).



Œufs de psylle

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Les observations réalisées en ce début de semaine montrent une progression de la maturité des femelles de psylles (61% de femelles matures sur la parcelle du Lot-et-Garonne et 47% sur celle de Gironde) et confirment **le début des pontes** (20% de bourgeons avec présence d'œufs de psylle le 11 janvier sur la parcelle du Lot-et-Garonne et 4% sur la parcelle de Gironde le 12 janvier).

Evaluation du risque

Les femelles sont matures. **La période des pontes a débuté.**

Méthodes alternatives : la mise en place d'une barrière physique par l'application d'une pellicule d'argile sur le végétal permet de limiter les pontes. L'application est à réaliser à partir du début des pontes et à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

B

Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la Note de service DGAL/SDQPV consultable en cliquant sur ce lien : [liste des produits de biocontrôle](#)

Mesures prophylactiques : afin de limiter le développement de ce ravageur en saison, il est important de maintenir un bon équilibre végétatif en réalisant une taille adaptée et une fertilisation raisonnée pour éviter les excès de végétation qui lui sont favorables. La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius*) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée notamment en conservant un environnement favorable.

• Pear decline

Le *Pear decline* est une maladie à phytoplasme qui provoque un dépérissement plus ou moins brutal des arbres contaminés (production plus faible, fruits de petit calibre). Un des vecteurs de cette maladie est le **psylle du poirier**.

Les symptômes se manifestent à peu près deux mois après l'inoculation. Ils se caractérisent sur les feuilles par un rougissement prématuré à la base de la pousse (juillet) avec parfois une déformation en cuillère (recourbée vers le bas), une taille réduite et un aspect clairsemé. Les feuilles chutent en commençant par l'extrémité des rameaux. Si la maladie se manifeste brutalement, le dessèchement est complet en août et les feuilles restent sur l'arbre. Les fruits sont petits, sans jus, très colorés, peu nombreux et n'arrivent pas à maturité. Les bourgeons évoluent mal et les fleurs coulent en phase grave de la maladie.

Les risques de confusion sont nombreux car tout accident entravant l'alimentation hydrique et minérale des arbres induit des symptômes de ce type comme par exemple l'incompatibilité de greffe ou des dégâts racinaires (asphyxie).

Un cas de *Pear decline* a été détecté sur le secteur nord Nouvelle-Aquitaine en fin d'été 2021 sur une parcelle conventionnelle de poiriers.



Rougissement du feuillage en présence de *Pear decline*

(Crédit Photo : photos.eppo.org)

Evaluation du risque

Le *Pear decline* est une maladie incurable, tout arbre atteint doit être éliminé. La prévention consiste à utiliser du matériel végétal certifié et à maîtriser l'agent vecteur de cette maladie, le psylle du poirier.

Pommier

- **Stades phénologiques**

Stade A « bourgeon d'hiver » (BBCH 00).

Pommier - Poirier

- **Tavelure**

Le champignon responsable de la tavelure (*Venturia inaequalis*) se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces dans les feuilles tombées au sol.

Mesures prophylactiques : l'élimination des feuilles en hiver, par aspiration, broyage ou travail du sol réduit l'inoculum tavelure et donc l'importance des projections l'année suivante.

Le broyage est à privilégier par rapport à « l'extraction » des feuilles de la parcelle car il maintient la matière organique sur place. Il permet d'accélérer la décomposition des feuilles. L'efficacité du processus est directement dépendante de la qualité du broyage qui doit être très fin et effectué en conditions sèches. **Les périodes de gel sont favorables** à un broyage de qualité car elles rendent les feuilles plus « cassantes » et permettent de les « décoller » plus facilement du sol.

Il convient également d'éliminer, autant que possible, les feuilles « piégées » au niveau des troncs et dans les filets paragrêle.



Balayage et broyage des feuilles

(Crédit Photo : CDA 19)



Feuilles « piégées » dans un filet paragrêle

(Crédit Photo : D. Méry – CDA 24)

• Taille hivernale et prophylaxie

La période de taille doit être mise à profit pour faire un état des lieux de la situation sanitaire et assainir les parcelles en éliminant :

- les branches et arbres morts ou dépérissants qui peuvent abriter scolytes et xylébores (les scolytes creusent des galeries superficielles sous l'écorce, les galeries de xylébore sont plus profondes),
- les branches ou rameaux porteurs de champignons ligneux ou de chancres (Cf. paragraphe suivant),
- les rameaux oïdiés,
- les fruits momifiés ainsi que les rameaux qui les portent (des chancres ayant pu se former).

C'est une période privilégiée pour repérer la présence de cochenilles dont les encroûtements peuvent être décapés mécaniquement (eau sous pression et/ou brossage des charpentières et des troncs atteints).

La taille est à réaliser de préférence en dehors des périodes de gel et par temps sec pour favoriser une bonne cicatrisation des plaies. Les plaies importantes sont à protéger immédiatement après la coupe. Les outils de taille doivent être désinfectés régulièrement et les arbres ou parcelles malades sont à tailler en dernier.

• Chancres

La pression chancres est en augmentation ces dernières années. Des dégâts parfois importants ont été signalés au cours de la dernière campagne notamment sur le secteur des Charentes.

Le chancre à Nectria ou chancre européen est à l'origine de dégâts parfois importants dans certaines parcelles où il provoque des mortalités de rameaux ou de charpentières. Il occasionne aussi très souvent des pourritures sur fruits. La maladie est particulièrement nuisible pour les jeunes arbres en formation.

Le champignon se conserve durant l'hiver sous forme de périthèces rouges au niveau des chancres âgés. Les spores produites toute l'année sont libérées sous l'action de la pluie. Les plaies dues à la chute des feuilles, à la cueillette, au gonflement des bourgeons, à la taille et aux blessures de grêle sont des facteurs favorisant.



Chancre à nectria avec périthèces
(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

Mesures prophylactiques : la suppression des rameaux porteurs de chancres en conditions sèches et leur sortie du verger sont indispensables à la réduction de l'inoculum et permettent de limiter l'extension de la maladie. Les outils de taille doivent être désinfectés régulièrement.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier/Poirier – Edition Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes : Arvitec, CDA 17, CDA 24, CDA 47, FDGDON 47, FREDON Nouvelle-Aquitaine, Les 3 domaines, SAPA Rouquette, SICA Castang

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".